

Pompiers volontaires

autre localité dont je voudrais parler pour illustrer à quel point il importe d'adopter cette motion; c'est celle de Sherwood, laquelle est plus petite que Charlottetown. Ce village de moins de 10,000 habitants compte 30 pompiers. Ils sont tous bénévoles. Aujourd'hui, ils touchent une somme de l'ordre de \$1,000. J'insiste encore une fois sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un salaire, d'un traitement, d'une récompense ou d'une forme de rémunération. Il s'agit seulement d'un remboursement partiel des dépenses engagées par les pompiers dans l'exercice de leurs fonctions. Beaucoup d'entre eux font face à d'autres menues dépenses qu'ils doivent assumer eux-mêmes.

● (1730)

Je voudrais élaborer sur ce point car je crois que c'est surtout important au regard de la motion à l'étude cet après-midi. Certains d'entre nous, profanes en la matière, se demandent parfois à combien s'élèvent les dépenses d'un pompier. On suppose peut-être que le service des incendies se chargeant des camions, des tuyaux, de l'eau et de tout le matériel, chacun des pompiers d'un service des incendies ne doit assumer que très peu de frais. C'est une erreur. Dans l'exercice de ses fonctions, le pompier volontaire doit s'occuper de tout: des vêtements à la prime supplémentaire d'assurance automobile, sans compter les heures de travail perdues, comme je le disais tantôt, et ce dans toutes les localités et non seulement la mienne.

Le service des incendies de Sherwood, la plus petite des deux localités dont j'ai parlé, a dû intervenir quatre-vingt-douze fois l'année dernière. En outre, il a effectué quarante-quatre entraînements. Il ne faut donc pas seulement considérer le temps que ces pompiers prennent sur leur vie professionnelle ou privée pour lutter contre les incendies, mais également le temps qu'ils consacrent à l'entraînement. Il faut tenir compte de tout cela si l'on veut évaluer le sacrifice que font tous les pompiers de notre grand pays.

A Sherwood, que je prends encore une fois comme exemple, chaque pompier est de garde à la caserne cinq fins de semaine complètes par an. Cela représente un sacrifice énorme. C'est ce qui me pousse à défendre cette motion aussi vigoureusement que je le peux.

Je voudrais citer un dernier exemple. J'ai parlé de Charlottetown, capitale de l'Île-du-Prince-Édouard, et de Sherwood, localité de moindre importance qui se trouve également dans ma circonscription. Je pourrais aussi citer l'exemple de Parkdale, où le service des incendies est également assuré par des personnes dévouées, qui ont le sens de la collectivité et qui font tout autant de sacrifices que les pompiers bénévoles de Charlottetown ou de Sherwood. Le service des incendies de Parkdale compte 28 pompiers qui sont tous bénévoles. Ils ne reçoivent aucune compensation sinon celle du remboursement des dépenses occasionnées par l'exercice de leurs fonctions dans cette localité. Chaque pompier reçoit \$400 pour ses dépenses. Et Dieu sait qu'on ne va pas loin avec ça aujourd'hui, surtout quand on songe aux articles coûteux, notamment

[M. McMillan.]

les vêtements, qu'il faut se procurer pour être pompier, sans compter les heures de travail perdues.

Dans la localité de Parkdale, les pompiers ont répondu à une soixantaine d'appels l'an dernier. Je crois savoir que certaines années, le nombre des appels a été encore plus élevé. On imagine sans peine tous les sacrifices qu'ont dû faire les pompiers de cette localité pour répondre à un aussi grand nombre d'appels. Il est facile de voir qu'ils sont bien peu et qu'ils font énormément de sacrifices pour assurer le bien-être de la collectivité dans laquelle ils vivent.

Je conclus en disant que j'appuie la motion parce qu'elle est excellente. Elle propose de modifier la loi de l'impôt sur le revenu pour que les pompiers puissent déduire de leur revenu 1,000 dollars pour toutes les dépenses reliées à l'exercice de leurs fonctions. Ils ne paieraient pas d'impôt sur les indemnités qui leur sont versées dans le cadre de leurs fonctions. J'appuie sans réserve cette motion, avec fierté et enthousiasme. J'invite les députés de tous les côtés de la Chambre à en faire autant.

M. Ron Ritchie (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je félicite également le député d'Abitibi (M. Caouette). Nous savons tous, et on l'a répété plusieurs fois depuis quelques minutes, combien les pompiers volontaires, par leur activité et leur engagement, sont importants dans de nombreuses localités canadiennes, non seulement celles qui doivent compter uniquement sur leurs efforts, mais aussi celles qui n'ont pas suffisamment de fonds pour constituer des services complets d'incendie et doivent donc les compléter en faisant appel à des volontaires.

Le député sera heureux de savoir qu'il n'est pas le seul, à part les députés qui lui ont donné leur appui à la Chambre cet après-midi. Le ministère des Finances a reçu de nombreuses instances, depuis quelques années, et encore tout récemment à ce sujet. Il serait utile, je crois, d'envisager les initiatives proposées dans une certaine perspective.

La plupart des instances reçues ces mois derniers avaient trait à la seconde partie de la résolution, laquelle propose que les dépenses admises comme déduction aux fins de fisc soient augmentées. Très peu portaient sur la première partie où l'on demande d'exclure du revenu imposable toute indemnité reçue par un pompier bénévole.

Il est sûr, pour ce qui est de l'allocation, que si elle était raisonnable à l'origine, elle ne peut certes être jugée suffisante aujourd'hui. Si ma mémoire est fidèle, cette allocation remonte à 1953, et elle n'a pas été majorée depuis. Nous savons tous quelle inflation nous avons eu depuis lors, et combien les prix ont augmenté.

On me dit que certains frais auxquels les pompiers bénévoles sont exposés n'ont pas été même mentionnés à la Chambre cet après-midi. On me dit que souvent, sinon toujours, ces pompiers ne peuvent obtenir d'assurance pour se protéger lorsqu'ils se rendent précipitamment au lieu de l'incendie dans leurs propres voitures. Certains paient chèrement cet élément de leur bénévolat.